



École du Dragon de Jade

Centre de formation en Médecine
Traditionnelle Chinoise (MTC) à Angers

Madame, monsieur,

Nous vous remercions de solliciter l'École du Dragon de Jade dans le cadre de notre formation de perfectionnement en fasciathérapie et MTC. Vous trouverez ci-joint le programme, le bulletin d'inscriptions, ainsi que toutes les informations nécessaires à votre inscription.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez aussi nous solliciter pour assister à une journée de cours, à une réunion d'information, venir nous rencontrer sur notre stand lors de différents salons.

Alors n'hésitez pas à nous contacter :

- Par mail : accueil@ecole-du-dragon-de-jade.fr
- Par téléphone : Florian 06.89.03.21.42. ou Jean-Marc 06.46.27.60.29.
- Via notre formulaire de contact : www.ecole-du-dragon-de-jade.fr
- Via notre page Facebook ou notre compte Instagram @ecoledragondejade
- Via notre page LinkedIn

Dans l'attente de pouvoir partager notre passion avec vous, recevez nos meilleures Énergies.

Florian Sancier & Jean-Marc Setier
Ecole du Dragon de Jade
31, avenue de Nantes
La Séguinière
49300 Cholet
SIRET 918 420 431 00010
Immatriculée au RCS d'Angers

Table des matières

I.	<i>Présentation de la Médecine Chinoise</i>	3
II.	<i>Présentation des fascias</i>	3
1.	Définition	3
2.	Généralités.....	3
3.	Composition.....	4
4.	Rôle des fascias	4
5.	Les techniques de régularisation	5
III.	<i>Complémentarité avec l'énergétique chinoise</i>	6
IV.	<i>Aux origines de l'école du Dragon de Jade</i>	7
V.	<i>Un mot sur le formateur</i>	7
VI.	<i>Prérequis</i>	8
VII.	<i>Progression et déroulé pédagogique</i>	8
VIII.	<i>Les moyens pédagogiques</i>	9
1.	Supports pédagogiques et matériel.....	9
2.	Activités d'apprentissage pratiques	9
3.	Évaluation des connaissances et des compétences.....	9
4.	Accompagnement	9
IX.	<i>Planning pour l'année 2025 sur ANGERS</i>	10
X.	<i>Horaires et lieu de formation</i>	10
XI.	<i>Objectif de la formation et objectifs pédagogiques</i>	10
	CONTRAT DE FINANCEMENT.....	12
	AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE	13
	FORMULAIRE DE RETRACTATION.....	14
	CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV).....	15
A.	<i>Article 1 : Champs d'application, acceptation des CGV</i>	15
B.	<i>Article 2 : Conditions d'inscription et d'admission</i>	15
C.	<i>Article 3 : Prix</i>	16
D.	<i>Article 4 : Paiement</i>	17
E.	<i>Article 5 : Financement extérieur</i>	18
F.	<i>Article 6 : Responsabilité</i>	18
G.	<i>Article 7 : Lieux de formation</i>	19
H.	<i>Article 8 : Réserve de propriété / programmes / moyens pédagogiques</i>	19
I.	<i>Article 9 : Droit à l'image</i>	20
J.	<i>Article 10 : Rétractation / cessation anticipée / absence / retard</i>	21
K.	<i>Article 11 : Annulation</i>	22
L.	<i>Article 12 : Protection et suppression des données personnelles (RGPD)</i>	22
M.	<i>Article 13 : état d'urgence sanitaire ou autre</i>	23
N.	<i>Article 14 : Droit applicable – litiges – réclamations – médiation</i>	24

I. Présentation de la Médecine Chinoise

La Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC), est une pratique ancestrale, qui vise à préserver notre santé en harmonisant et stimulant la circulation du Qi - notre Énergie Vitale. C'est donc une approche préventive, et holistique de notre bien-être. Elle puise ses fondements dans les trois grandes philosophies chinoises : le taoïsme, le confucianisme et le bouddhisme.

La MTC et la culture chinoise se sont fortement imprégnées l'une l'autre, mais certaines notions de MTC sont parfois connues jusqu'en Occident : Yin-Yang, Cinq Éléments, Yang Sheng ("Nourrir la Vie").

Bien qu'ancrée dans une tradition millénaire, elle est encore très vivace et créative au 21ème siècle : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a récemment inscrit la MTC sur son registre CIM (CIM-11), et un médecin chinois, Tu Youyou a reçu le Prix Nobel de médecine en 2015 pour avoir mis au point un traitement contre le paludisme, en utilisant des plantes de la pharmacopée traditionnelle chinoise.

Son étude est passionnante, et demande un investissement personnel conséquent à celui ou celle qui voudra l'apprendre et la pratiquer.

II. Présentation des fascias

1. Définition

Encore aujourd'hui, les fascias restent les grands méconnus du corps humains, même pour certains spécialistes médicaux. Identifiés pour la première fois au 19ème siècle par le médecin Xavier Bichat leur définition est ensuite revue un demi-siècle plus tard par Dr Gray. Mais malgré cela, le fascia restera une grosse inconnue faute de réelles recherches ou d'avancées médicales.

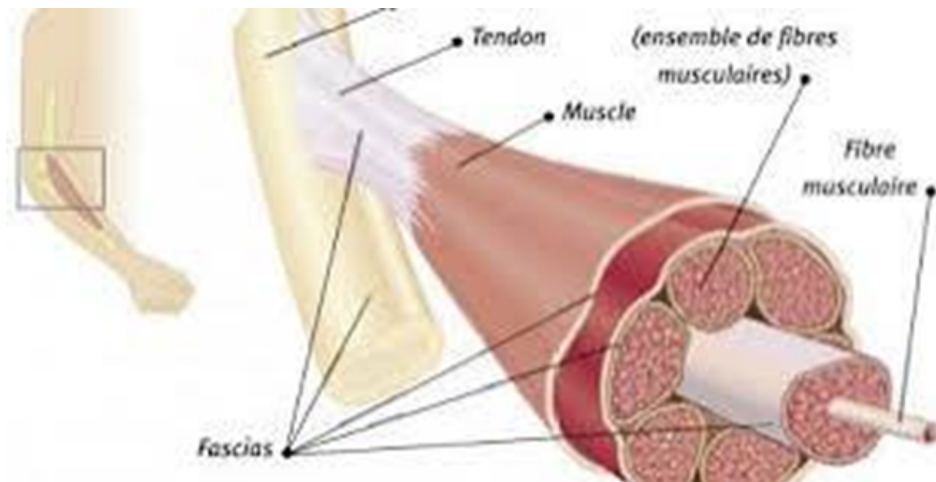
C'est au début du vingt-et-unième siècle que le fascia fera réellement l'objet d'études spécifiques. En 2007 se tient à Boston le premier congrès international sur le fascia, avec la participation de la spécialiste Pr Hélène Langevin, professeure à l'université des sciences neurologiques du Vermont. C'est une grande avancée pour ce grand mystère que certains identifient comme un « organe » à part entière puisque l'on retrouve environ 8 à 10 kilogrammes de fascias (certains parlent de 80% de la structure tissulaire) dans le corps d'un adulte.

2. Généralités

Le fascia est un tissu conjonctif qui sert d'enveloppe aux muscles et à tous les autres tissus ou organes du corps humain. Pour résumer, c'est une membrane qui entoure

toutes les structures anatomiques du corps humain (muscles, ligaments, os, nerfs, viscères, etc.).

Les fascias sont des structures fluides et facilement déplaçables, qui peuvent réagir indépendamment de ce qu'ils enveloppent. Il a donc été constaté qu'un fascia qui enveloppe un muscle a par exemple la capacité de se contracter indépendamment de ce dernier.



3. Composition

La structure des fascias est composée d'eau, de protéoglycane et de tissu. Le protéoglycane est un mélange de protéine et de glycosaminoglycane, le glycosaminoglycane étant une macromolécule glucidique. Les fascias sont tous liés les uns avec les autres et concernent l'ensemble du corps.

Pour faire simple, ils entrent dans la famille du tissu conjonctif.

4. Rôle des fascias

- Soutien

Sans les fascias, la structure squelettique s'effondrerait, les différentes composantes anatomiques ne seraient plus liées entre elles et les organes tomberaient sous l'effet de la gravité terrestre. Ceci est dû au fait que chaque fascia est relié à un autre pour former finalement un tissu conjonctif global, qui maintient le corps et lie chacune de ses parties entre elles. Ce rôle porte un nom, c'est le phénomène de tenségrité. Ils forment un réseau fibrillaire en toute continuité de notre tête à nos pieds. On le compare parfois à un filet qui retient toutes les structures en les connectant entre elles.

- Cicatrisation

Le fascia joue également un rôle dans la cicatrisation. Ceci sous l'effet des fibroblastes.

La cellule fibroblaste est à l'origine de la production du collagène. Le collagène joue, par exemple, un rôle important dans le bon déroulement de la cicatrisation. Les fascias sont aussi à l'origine de la production de l'élastine, une autre protéine de type structural qui, comme son nom l'indique, joue un rôle au niveau de l'élasticité de notre structure anatomique. C'est le cas pour la peau, ce qui permet d'éviter les vergetures et rides, ou permettant également à notre peau de retrouver sa forme initiale après un pincement ou une pression.

- Diffusion des messages nociceptifs

Il a récemment été découvert que les fascias comportent un nombre conséquent de terminaisons nerveuses. En effet, grâce à une stimulation de la douleur précise au niveau des fascias, le cerveau reçoit une information de douleur plus intense due à la libération de substance P (pour « pain » qui signifie douleur en anglais). Certains scientifiques pensaient auparavant le fascia dénué de nerfs. La situation réelle serait alors l'exact inverse, faisant du fascia l'élément le plus sensible de la structure anatomique.

De plus, le fait que les fascias soient tous liés entre eux, a permis aux scientifiques de constater que les douleurs peuvent être délocalisées. Le fascia entourant les organes et autres composantes de la structure anatomique, la localisation de la douleur ne définit donc pas toujours la zone à traiter.

Fascias, douleur et émotions

Il a été compris par exemple que le fascia possède une mémoire affective liée au système nerveux sympathique qui peut grandement être influencé par le stress.

Le stress est lui un facteur qui va agir sur la mémoire nerveuse affective du fascia. Il y a alors libération d'un messager chimique, le TGF, qui va lier le stress à la douleur dorsale. Enfin il peut y avoir un manque d'apport en eau, lié à l'absence d'exercice physique. Les fascias représentent 80% de la structure anatomique et sont composés à hauteur de 70% en eau.

5. Les techniques de régularisation

Il existe plusieurs façons de régulariser les fascias. Par l'activité physique notamment ce qui rentre par exemple dans la pratique du Qi Gong en MTC, mais le moyen le plus simple, précis, rapide et complet reste le massage.

Lors de cette formation, nous vous enseignons les techniques adaptées, l'emplacement des points situés sur les capsules articulaires afin de vous transmettre la cartographie des points interconnectés dans des chaînes montantes se répercutant à différents étages du rachis.

Nous vous apprenons ainsi à détecter puis régulariser les causes réelles de nos douleurs. A savoir ressentir et comprendre comment et pourquoi un dérèglement

mécanique du membre inférieur peut se manifester au niveau du lombaire ou créer des tensions jusqu'au rachis cervical. Et inversement, comment, par exemple, un dérèglement de l'ATM (articulation temporo-mandibulaire) crée des tensions jusqu'au rachis lombaire.

Sur cette trame articulaire complète, nous viendrons ajouter les autres tissus ou fascias potentiellement problématiques tels que les points ligamentaires, musculaires, les membranes intermusculaires, etc...

➔ Ceci vous apportera une vision complète de notre corps avec son fonctionnement global, systématisé, accessible et lisible.

➔ Cet enseignement vous fera sortir des recettes et protocoles généralement enseignés dans les différentes écoles de MTC. Vous ne traiterez plus au hasard des tissus sans savoir si les tensions ressenties sont des causes ou des conséquences d'autres désordres.

➔ Vous aurez un outil capable de permettre la différenciation, la compréhension, mais surtout la démarche de bilan différentiel pour obtenir rapidité et efficacité lors de vos soins.

III. Complémentarité avec l'énergétique chinoise

En quoi l'énergétique chinoise est-elle nécessaire à un soin aussi complet, rapide et efficace ? Tout simplement parce que nous parlons là de deux faces d'une même pièce.

La MTC nous enseigne que le corps est régi, mû, géré par des fonctions énergétiques. Cette structure énergétique a besoin d'une structure physique pour s'enraciner et s'exprimer. De même, la structure corporelle ne peut à elle seule bouger, tenir, prendre forme et vie sans cette considération énergétique.

La vision tissulaire et énergétique apporte ce que la MTC est supposée être, à savoir une approche holistique qui prend l'être dans sa Globalité. Cette formation vous apportera une triple approche :

- **Globale structurelle :** avec un vrai enseignement anatomique et une discrimination tissulaire avec de l'anatomie palpatoire. Vous aurez l'outil qui permet de réellement atteindre cette Unité Corporelle, unique source d'efficacité lors de vos prises en charge.
- **Globale énergétique :** cela vous permettra d'appréhender le traitement énergétique d'une zone ou d'une fonction mécanique localement mais également à distance via les points distaux mais également le réseau des méridiens.

- **Globale corporelle** : en associant les visions structurelles et énergétiques, vous avez accès à l'Unité corporelle que toutes les écoles de MTC décrivent mais qui n'est pas réellement enseignée, la faute au déficit de connaissance du corps physique. L'association des deux plans potentialise le soin de chacun d'eux. Comme il n'est pas possible de débloquent une articulation avec la pharmacopée, il n'est pas possible aussi efficacement de stimuler, soutenir ou régulariser une fonction énergétique avec uniquement la fasciathérapie, même viscérale.

C'est l'alliance des deux approches et savoirs qui crée la véritable Unité Corporelle.

IV. Aux origines de l'école du Dragon de Jade

Ce centre de formation privé est né en 2022 de la rencontre des énergies de deux passionnés de MTC : Florian SANCLET et Jean-Marc SETIER aux parcours différents et complémentaires. Leurs chemins se sont croisés durant leurs études de MTC, et celle-ci a durablement modifié la manière chacun a ensuite conduit sa vie professionnelle aussi bien que personnelle. Ceci a dépassé le simple cadre de l'apprentissage technique et théorique. **De là est née une belle amitié, motrice dans ce projet d'école, et se renforçant dans la passion commune de la MTC, du soin et de l'enseignement.**

V. Un mot sur le formateur

Jean-Marc SETIER, ancien sportif professionnel (13 années de basket) a pu, lors de sa carrière, côtoyer de nombreux soignants formés à différentes techniques.

C'est fort de cette expérience de patient exigeant qu'il a pu percevoir les écarts d'efficacité des différentes techniques et surtout d'associations de techniques.

A 30 ans, à l'arrêt de sa carrière, il n'a eu de cesse de se former durant les 22 ans qui ont suivi pour atteindre le niveau d'exigence qu'il s'était fixé lors de sa reconversion.

A 52 ans, il est maintenant temps de transmettre ce savoir accumuler car un dicton africain dit, je cite :

« Lorsque qu'un vieil homme meurt, c'est l'accès à une bibliothèque qui se ferme à jamais. »

C'est avec une énorme bienveillance, mais également exigence, que nous vous proposons d'accéder à la transmission de ce savoir afin de perpétuer et faire perdurer celui-ci.

VI. Prérequis

Cette formation est ouverte aux praticiens déjà en activité. Il faut pouvoir justifier :

- D'une formation utilisant le massage ou les thérapies manuelles (kinésithérapeute, ostéopathe, Shiatsu...)
- D'une formation sérieuse en MTC

Les formateurs échangeront avec vous afin de déterminer si votre parcours de formation est adapté aux exigences de la formation. Nous vérifierons alors votre diplôme, vos motivations et attentes, et si vous avez des besoins ou contraintes particuliers.

VII. Progression et déroulé pédagogique

Les activités de repérage anatomique seront abordées dans un premier temps, avant de se familiariser avec la méthode et d'être en mesure de construire votre propre prise en charge adaptée.

Voici le planning de la formation journée par journée. Remarque pour bien lire le tableau : MTC = « Médecine Traditionnelle Chinoise » et PEC = « Prise en charge » :

	Matin	Après-Midi
Jour 1	Présentation formation, formateur et administratif Puis Le Qi, le Yin et Yang	Organisation des méridiens en MTC Puis Système des méridiens
Jour 2	Système des méridiens	Étiologie en MTC Puis Prise en charge en MTC en lien avec les fascias
Jour 3	Présentation de la fascia	La cheville et le pied : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 4	La cheville et le pied : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	La cheville et le pied : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 5	Genou : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	Genou : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 6	Hanche : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	Hanche : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 7	Révision membre inférieur	Main et poignet : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 8	Main et poignet : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	Main et poignet : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 9	Coude : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	Coude : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC

Jour 10	Épaule : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC	Épaule : anatomie, anatomie palpatoire, fascia et PEC
Jour 11	Révision membre supérieur	Révision membre supérieur et inférieur
Jour 12	Révision membre inférieur et bassin	Bassin et rachis lombaire
Jour 13	Rachis thoracique et problèmes costaux	Rachis cervical et mâchoire
Jour 14	Révision bassin et rachis et répercussion des membres	PEC des pbs de méridiens
Jour 15	Révisions et cas cliniques	Révisions et cas cliniques
Jour 16	Révisions et cas cliniques	Évaluation finale

VIII. Les moyens pédagogiques

1. Supports pédagogiques et matériel

A chaque session de formation, il est remis pour chaque apprenant, un support pédagogique écrit complet, exhaustif. Celui-ci pourra être complété d'explications, de schémas, graphiques, vidéos, illustrations... à retrouver sur une plateforme en ligne et sur YouTube. L'apprenant n'a pas besoin d'acquiescer de matériel spécial. L'enregistrement audio des formations est possible, sous réserve d'acceptation par le formateur.

2. Activités d'apprentissage pratiques

La pratique occupe une grande place dans nos formations, elle alterne avec des temps de formation magistraux. A chaque session de formation, il vous sera proposé des travaux pratiques soit en relation directe avec les modules théoriques, soit pour la révision de certains modules antérieurs. L'École du Dragon de Jade, dans la mesure du possible, organisera un temps de pratique sur des personnes avec de réels problèmes en lien avec l'enseignement.

3. Évaluation des connaissances et des compétences

Des évaluations auront lieu en continu durant la formation, afin de mesurer de l'acquisition des compétences. Une évaluation formelle (mise en situation professionnelle) aura aussi lieu en fin de formation avant de vous remettre l'attestation de formation.

4. Accompagnement

L'équipe pédagogique sera au plus près des apprenants pour les guider dans leurs apprentissages et répondre à leurs questions. Dans ce sens, la formation est limitée à 20 personnes. Il est conseillé aux apprenants de pratiquer un maximum en dehors de la formation.

IX. Planning pour l'année 2025 sur ANGERS

Les dates précises n'ont pas encore été définies.

20-21 Janvier 2025	Session 1
17-18 Février 2025	Session 2
17-18 Mars 2025	Session 3
7-8 Avril 2025	Session 4
19-20 Mai 2025	Session 5
22-23 Septembre 2025	Session 6
20-21 Octobre 2025	Session 7
17-18 Novembre 2025	Session 8

X. Horaires et lieu de formation

La formation se déroulera dans les locaux de We Forge – Angers, 25 rue Lenepveu 49100 Angers. Les formations se dérouleront les lundis de 8H30 à 12H30, puis de 13H45 à 18H15. Les mardis de 8H30 à 12H30, puis de 13H45 à 18H15.

XI. Objectif de la formation et objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation est de pouvoir identifier les effets nociceptifs et structurels de l'action sur les fascias, afin de les mettre en œuvre à bon escient. Nous vous présenterons différentes approches diagnostiques et thérapeutiques des fascias.

Voici les objectifs pédagogiques :

- Identifier et évaluer la présence d'un **dysfonctionnement du tissu conjonctif**, par l'intermédiaire d'un **bilan spécifique**
- Planifier et mettre en œuvre une **prise en charge** appropriée dans les domaines du **traitement des dysfonctionnements en lien avec le tissu conjonctif**
- Connaitre et mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques qui régissent la pratique du traitement manuel du **tissu conjonctif**
- Identifier les contre-indications absolues et relatives à l'application des différents traitements du **tissu conjonctif**
- Adapter sa prise en charge à la réalité du client/patient
- Appliquer au client/patient les connaissances et les compétences acquises en fonction de son bilan



BULLETIN D'INSCRIPTION

ANNEE 2025

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse postale :

.....
.....

Téléphone : Mail :

Profession : Études réalisées :

- Je m'inscris pour l'année 2025, à la formation Fascias et Médecine Traditionnelle Chinoise, qui aura lieu à Angers (49).

Pièces à joindre au dossier d'inscription complet :

- Copie signée recto/verso de votre carte d'identité
- Un exemplaire des CGV paraphées (voir en fin de ce dossier)
- Une copie de votre diplôme
- Une lettre de motivation, dans laquelle vous nous présentez votre parcours

Fait à :

Le :

Signature :

➔ Dossier complet à retourner signé à :
École du Dragon de Jade
Chez Jean-Marc Setier
31 avenue de Nantes
49300 La Séguinière



CONTRAT DE FINANCEMENT

ANNEE 2025

Je m'inscris pour la Formation « Fascias et MTC » de l'École du Dragon de Jade (tous les prix s'entendent TTC) :

Frais administratifs à l'inscription	Virement de 150€ dans le mois précédant le début de la formation (décembre 2024)
Paiement en trois fois	Trois virements de 1120€ : en janvier 2025, avril 2025 et octobre 2025
Paiement au mois	Par virement 8 mensualités de 420€ de janvier 2024 à novembre 2025
Financement total ou partiel par votre OPCO possible	Notre formation est certifiée QUALIOPFI, vous pouvez demander une prise en charge par votre OPCO.

Pour des raisons pratiques, tous les paiements sont à faire par virement (pas de chèques). Nous vous transmettons notre RIB à réception de votre dossier complet.

Ces tarifs comprennent les droits d'inscription, frais de dossier et de scolarité, tous supports pédagogiques ainsi que les frais d'examen internes de l'école, ainsi que d'une **assurance en responsabilité civile** pour votre pratique en dehors de la formation.

Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure, accepté par l'École du Dragon de Jade, selon nos CGV.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour l'année 2025 » :



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

ANNEE 2025

Je soussigné(e),

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

MAIL

PORTABLE

Autorise l'École du Dragon de Jade à me filmer et me photographier, dans le cadre de ma formation en son sein.

Les photographies et supports vidéo ainsi pris, pourront être exploités et utilisés directement par l'École du Dragon de Jade, dans le cadre strict ci-dessous :

- Support pédagogique à usage interne à l'École
- Communication sur les réseaux sociaux de l'École
- Communication sur des supports écrits (papiers ou numériques) de l'École (flyers, site internet, kakemono...)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. En dehors de ce cadre, je m'engage à ne pas tenir pour responsable l'École du Dragon de Jade, ainsi que ses dirigeants et toute personne agissant avec leur permission, pour ce qui relève de l'utilisation de ces images.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à accueil@ecole-du-dragon-de-jade.fr, mais sans pouvoir demander à modifier les photos/vidéos où j'apparais, et qui ont déjà été publiées.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je reconnais avoir 18 ans ou plus, et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à :

Le :

Signature :



FORMULAIRE DE RETRACTATION

ANNEE 2025

Tout Stagiaire a le droit de se rétracter de son engagement envers l'école, sans donner de motif valable, s'il exerce ce droit dans les conditions suivantes :

- Le droit de rétractation court à compter de la date de signature de son contrat de formation. Le Stagiaire dispose alors d'un délai de quatorze jours calendaires
- Pour exercer ce droit, le Stagiaire doit retourner le présent formulaire dûment complété et signé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous mentionnée (l'annulation d'une formation par le Stagiaire, en application de l'article L.121-16 du Code de la Consommation, se fait dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la date de la signature du contrat de formation par le Stagiaire, cachet de La Poste faisant foi).

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez renoncer à la formation dans laquelle vous êtes déjà engagé.

A l'attention de :

École du Dragon de Jade
Chez Jean-Marc Setier
31, avenue de Nantes
La Séguinière
49300 Cholet

Je soussigné(e) :

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

MAIL :

PORTABLE :

Après vérification de la date de début du délai de rétractation soit le :
....., je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation :

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ANNEE 2025 (parapher et signer svp)

A. Article 1 : Champs d'application, acceptation des CGV

a. Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par la société « École du Dragon de Jade », SAS au capital de 1200 €, immatriculée au RCS d'Angers sous le SIRET 918 420 431 00010 (ci-après dénommée « l'École »). Elles sont publiées sur son site internet www.École-du-dragon-de-jade.fr (ci-après dénommé « le site internet »).

La SAS École du Dragon de Jade est enregistrée comme organisme de formation sous le numéro (en cours d'enregistrement).

b. Acceptation

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées par le client (ci-après dénommé « le Stagiaire ») lequel :

- Déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance des programmes, calendriers, prérequis, etc. avant l'inscription et l'achat d'une formation.
- Reconnait que l'inscription (via un formulaire d'inscription et/ou contrat ou convention) à une ou plusieurs formations organisées par l'École vaut adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
- Renonce à quelque titre, quelque moment et sous quelque forme que ce soit, à se prévaloir de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes conditions générales de vente ou de dispositions non expressément précisées aux présentes conditions générales de vente.
- Certifie que sa participation aux formations dispensées par l'École s'inscrit dans un objectif professionnel visant à améliorer ses compétences, à s'adapter aux pratiques et méthodes appliquées en entreprise ou à permettre une reconversion professionnelle.

B. Article 2 : Conditions d'inscription et d'admission

a. Conditions d'inscription

Pour toute inscription à une formation, il convient de se procurer préalablement un formulaire d'inscription et/ou contrat, de le compléter et de le retourner à l'École.

Ce formulaire d'inscription est disponible sur le Site internet de l'École, ainsi qu'auprès du secrétariat de l'École.

En cas de prise en charge par une Tierce partie ou intervention d'une Tierce partie, nous conseillons de déposer les dossiers 1 mois avant le début de la formation.

La réception du formulaire d'inscription dûment complété vaut candidature mais ne vaut pas acceptation du dossier pour intégrer la formation en tant que Stagiaire. L'École se réserve le droit de refuser tout candidat sans devoir justifier d'un motif.

En cas de refus d'inscription d'un candidat par l'École, son dossier lui sera retourné par voie postale avec le chèque d'arrhes correspondant.

Le formulaire d'inscription vaut contrat de formation. Ce formulaire d'inscription doit être reçu par l'École au maximum dans les 14 jours précédant la formation. L'inscription en tant que Stagiaire est validée par l'envoi d'un mail.

L'acceptation de la candidature est confirmée par l'envoi au candidat d'un mail avec son contrat de formation.

Les formations annuelles sont dispensées sur la base d'un calendrier scolaire allant d'octobre de l'année N à juillet de l'année N+1.

b. Conditions d'admission

Le candidat ne pourra être admis qu'à réception d'un dossier complet (formulaire d'inscription et/ou contrat, documents requis, modalités de règlement et/ou règlements) dans un délai maximum de 14 jours précédant le début de la formation. Le candidat ainsi admis deviendra Stagiaire de l'École.

Il garde cependant la possibilité de se rétracter dans un délai de 7 jours. Ce délai est porté à 10 jours pour les contrats ou conventions conclus « à distance » et « hors établissement ».

Une convocation sera transmise au Stagiaire avant le début de la formation.

Toute candidature réceptionnée hors délai fera l'objet d'une étude et d'un processus de traitement particulier. Par ailleurs, par son inscription, le Stagiaire atteste avoir pris connaissance :

- Du Règlement Intérieur de l'École
- Des présentes Conditions Générales de Vente

et s'engage à s'y conformer. Tout refus de sa part invalidera son inscription.

C. Article 3 : Prix

a. Prix

Les prix affichés sur le Site internet sont indiqués en euros (€) toutes taxes françaises comprises (TVA et toutes autres taxes applicables).

Ces prix n'incluent pas :

- Les frais inhérents au matériel et/ou ouvrages de supports de cours que le Stagiaire est libre d'acheter ou non.
- Les frais de restauration, de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire.

Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés par le Stagiaire.

b. Modification des prix

L'École se réserve le droit de modifier ses prix et plus généralement ses conditions de vente.

La direction de l'École se réserve le droit d'accorder, pour une formation donnée, une remise exceptionnelle (cursus multiple, parrainage, commerciale) soumise au respect des conditions d'attribution définies par L'École sur son Formulaire de demande de remise.

Toute modification des conditions pourra donner lieu à un avenant.

Cependant, pour toute l'année scolaire en cours, le prix et les conditions applicables à la vente d'une formation restent ceux en vigueur à l'engagement du Stagiaire.

c. Conditions relatives aux non ressortissants de l'Union Européenne

Il est de la responsabilité du candidat et/ou du Stagiaire non résident en France et non ressortissant de l'Union européenne de vérifier la réglementation relative à son séjour dans l'« Espace Schengen » et plus précisément en France.

Il effectuera seul et sous sa seule responsabilité l'ensemble des démarches nécessaires, et prendra à sa charge toutes taxes, droits de douane ou autres frais assurant son entrée sur le territoire français.

D. Article 4 : Paiement

Tout achat d'une formation est précédé d'une inscription préalable (via un formulaire d'inscription ou un contrat de formation) pouvant être assortie d'un versement d'arrhes.

La mise à l'encaissement du virement d'arrhes sera effectuée sous réserve d'acceptation de la candidature et du respect des conditions précitées à l'article « Condition d'inscription et d'admission ».

Les arrhes seront restituées :

- En cas de refus de candidature par l'École.
- En cas de rétractation du Stagiaire ou de la Tierce partie dans le délai de rétractation de 10 ou 14 jours courant à compter de la date de signature du contrat ou de la convention par le Stagiaire et/ou la Tierce Partie (Article L.121-16 du Code de la Consommation).

Les modalités de paiement intégral de la formation sont exigées au moment de la signature du contrat. Une personne qui n'aurait pas convenu des modalités de paiement relatives à la formation pourra se voir refuser l'accès en cours.

Tout règlement doit être associé à un et un seul contrat ou une seule convention de formation. En cas de formations multiples auprès de l'École pour un même stagiaire, pour une même famille ou pour une même Tierce partie, le règlement relatif à un contrat ou une convention de formation doit être indépendant de tout autre. Ainsi aucun règlement groupé ne pourra être accepté.

Les factures sont payables à réception (un délai est accordé selon les Modalités de règlement signées et jointes à la convention de formation, la fin de ce délai étant la fin de la formation).

Pénalités de retard : tout retard de règlement, tel que convenu dans les Modalités de règlement, sera soumis à des pénalités de retard selon les dispositions suivantes : Taux légal en vigueur X nombre de jours de retard = Montant dû par le stagiaire.

Indemnités forfaitaires : une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement viendra majorer le montant des pénalités de retard.

Opposition ou rejet de règlement : Toute opposition ou rejet d'un règlement par prélèvement ou par chèque dû à l'École, pour quelque motif que ce soit, fera l'objet d'une refacturation des frais bancaires, par l'École au stagiaire, à hauteur de 29,50 € par opposition ou rejet.

E. Article 5 : Financement extérieur

a. Financement par un Tiers-payeur

En cas de financement par un Tiers-Payeur, ce dernier doit être expressément désigné comme une des Parties au contrat.

Le Tiers-payeur désigné s'engage à prendre en charge, dans les conditions définies aux articles 3 et 4 du présent contrat, tous les frais afférents à la formation effectuée par le Stagiaire.

Par la signature du contrat le Tiers-payeur désigne le Stagiaire comme étant le bénéficiaire de toutes les prestations délivrées par l'École et relatives à ce contrat.

Le Tiers-payeur ne peut exiger de l'École aucun document relatif au déroulement de la formation, autre que la facture ou l'attestation de fin de formation.

b. Financement par un OPCO (Opérateur de Compétence)

En cas de financement extérieur par un OPCO, l'inscription est effective uniquement à réception de la confirmation de prise en charge par l'organisme tiers ou la signature d'une convention de formation signée par l'entreprise et accompagnée du versement des arrhes.

En l'absence de ces dispositions, l'inscription pourra être validée par le dépôt d'une caution du montant total de la formation. Elle sera restituée dès confirmation de la prise en charge.

Si, en revanche, à l'issue de la formation, la confirmation de prise en charge n'est toujours pas effective, la caution sera encaissée par l'École.

F. Article 6 : Responsabilité

L'École ne pourra pas être tenue responsable des éventuels vols ou détériorations qui pourraient avoir lieu dans ses locaux, ni des accidents qui pourraient survenir pendant les formations. Chaque Stagiaire doit avoir une assurance maladie et une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue en formation.

Une assurance en responsabilité civile étudiant/professionnelle praticien est également exigée pour tout suivi clinique pour les disciplines suivantes : médecine traditionnelle chinoise, qi gong et massage Tuina. Elle sera fournie par l'École lors de l'inscription des Stagiaires.

L'École et ses formateurs ne pourront pas non plus être tenus responsables des incidents liés à une pratique pouvant survenir dans ses locaux en dehors des heures de cours ou sur tout autre lieu que celui de la formation.

Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable du stage et/ou au responsable de l'École.

G. Article 7 : Lieux de formation

L'École met à la disposition des Stagiaires, pour chaque séminaire, une salle de formation. Elle en communique l'adresse via la convocation au séminaire.

Ponctuellement, les élèves peuvent proposer à l'école l'organisation d'un séminaire délocalisé dans un lieu de formation différent. Une telle organisation suppose l'accord commun du responsable de l'École et du formateur concerné.

Le contrat de location d'un tel lieu, résultant de la volonté des élèves, n'engage en aucune manière la responsabilité de l'École qui ne saurait être tenue du paiement de la location du lieu ni des incidents éventuels survenus en ce lieu, lors des formations ou en dehors des cours.

H. Article 8 : Réserve de propriété / programmes / moyens pédagogiques

a. Réserve de propriété

Tous les textes, images, illustrations, procédés et techniques produits sur le Site internet de l'École sont réservés au titre du droit d'auteur et/ou au titre de la propriété intellectuelle.

L'accès, par le Stagiaire, au Site internet de l'École est strictement réservé à un usage privé ; le droit d'utilisation par le Stagiaire étant cantonné à la lecture des informations figurant sur le Site internet et à la faculté d'éditer les documents mis à sa disposition.

Toute reproduction totale ou partielle du site internet est strictement interdite.

Tout support et plans de cours pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation reste la propriété de l'École.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais le transmettre, diffuser ou publier.

b. Supports de cours

Tout support et plan de cours pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation reste la propriété intellectuelle de l'École.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais les transmettre, diffuser ou publier.

c. Programmes

Le candidat ou Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du programme de formation mis à sa disposition par l'École.

Le programme détaillé de formation est à disposition sur demande au secrétariat de l'École (au 06.89.03.21.42. ou par mail à l'adresse administration@ecole-du-dragon-de-jade.fr).

d. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Un ou plusieurs formateurs assurent l'animation et l'encadrement des séminaires.

Les diplômes, titres et références des formateurs sont garantis par le Manuel Qualité de l'Union Française des Praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise (U.F.P.M.T.C.).

En cas d'indisponibilité d'un formateur en vue d'un séminaire, l'École se réserve le droit de le remplacer par un autre formateur ayant les compétences requises.

e. Contrôle des connaissances et sanction de la formation

L'évaluation des acquis diffère selon le type de formation et/ou sa discipline et/ou son niveau. Ainsi, l'appréciation des résultats pourra se faire à travers la mise en œuvre de procédures d'évaluation diverses permettant de déterminer si le Stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de la formation : grilles évaluations, QCM, Travaux pratiques etc.

Certaines formations continues annuelles peuvent être sanctionnées :

- Par un examen de fin de cursus complet (à l'issue de plusieurs formations) organisé par l'École.
- Pour la Médecine Traditionnelle Chinoise, par un examen national de fin de cursus complet organisé par l'Union Française des Praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise (UFPMTC)

Plusieurs formations continues annuelles peuvent être nécessaires pour valider les prérequis d'examens de l'UFPMTC

Le Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions et détails relatifs à ces examens auprès de l'École et/ou de l'UFPMTC.

Le Stagiaire est totalement libre de se présenter ou non à ces examens.

f. Durée, dates et horaires de la formation

La durée des formations est définie par le formulaire d'inscription et/ou le contrat de formation.

Les dates de formation sont établies selon un calendrier fourni par l'École.

Ce calendrier est toutefois susceptible d'être modifié par l'École, en cours de formation, pour pallier des difficultés techniques, humaines ou météorologiques.

Les horaires de formation indiqués sur le formulaire d'inscription ou sur le contrat sont indicatifs et susceptibles de varier en raison du programme de la formation, de conditions météorologiques particulières et plus généralement de tout autre aléa pouvant survenir.

Les horaires et adresses des cours sont ceux précisés sur les convocations aux différents séminaires mais ils peuvent être soumis à des modifications nécessaires au bon déroulement de la formation.

Il est admis par le Stagiaire qu'il pourra être amené à rédiger des comptes rendus d'expérience clinique, fiches, cas pratiques ou autres exercices. Ceux-ci feront l'objet d'un suivi pédagogique, notamment pour les formations continues annuelles.

I. Article 9 : Droit à l'image

Le Stagiaire autorise l'École à utiliser à titre gracieux son image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'un écrit daté, signé et joint au présent contrat par le Stagiaire.

Les enregistrements vidéo des cours par le Stagiaire sont strictement interdits.

Les enregistrements audios peuvent être autorisés par le formateur.

J. Article 10 : Rétractation / cessation anticipée / absence / retard

a. Rétractation

L'annulation d'une formation par le Stagiaire, en application de l'article L.121-16 du Code de la Consommation, se fait dans un délai de 14 jours à compter de la date d'engagement du Stagiaire. Un formulaire de rétractation, (fourni avec le contrat et disponible sur le Site internet de l'École) doit, sous peine de nullité, être envoyé à l'École par le Stagiaire par lettre recommandée avec avis de réception.

Le candidat n'est pas tenu de motiver sa décision et ne supportera aucun frais. Les arrhes versées avec le formulaire d'inscription lui seront restituées si elles ont été encaissées, le chèque d'arrhes non encaissé sera renvoyé au stagiaire ou détruit selon son choix.

b. Cessation anticipée à l'initiative du Stagiaire en cas de force majeure

En application de l'article L.6353-7 du code du travail, si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées par l'École seront payées par le Stagiaire à due proportion de la valeur prévue au contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Le responsable de l'École déterminera l'appartenance ou non au cas de force majeure au vu des justificatifs présentés par le Stagiaire. En cas de contestation de cette décision par le stagiaire, se reporter aux modalités ci-dessous mentionnées à l'article 14.

c. Cessation anticipée à l'initiative du Stagiaire

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du Stagiaire, le présent contrat est résilié selon les modalités financières cumulatives suivantes :

- La date d'effet de la cessation anticipée de formation sera la date de réception par lettre recommandée avec avis de réception de l'*Avis de cessation anticipée* du Stagiaire.
- Le paiement total des prestations effectivement dispensées par l'École sera effectué selon les termes de la convention de formation.
- Une retenue, à titre de dédommagement, à hauteur de 50 % de la valeur des prestations non encore dispensées par l'École sera appliquée.

Toute somme due par l'École ou tout remboursement sera calculé au prorata de l'engagement financier réalisé par le Stagiaire et la Tierce-Partie.

L'École se réserve le droit d'accorder des conditions plus avantageuses pour le Stagiaire en fonction des circonstances de la cessation anticipée.

d. Cessation anticipée à l'initiative de l'École

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'École, seules les prestations effectivement dispensées seront payées par le Stagiaire à due proportion de la valeur prévue au contrat.

La somme éventuellement déjà payée par le stagiaire et correspondant à des prestations non dispensées par l'École sera remboursée au stagiaire.

e. Absence / retard

Le Stagiaire s'engage à :

- Être présent aux dates, lieux et heures prévues par le calendrier de formation fourni par l'École et prévenir l'organisme dans les meilleurs délais en cas d'empêchement.
- Signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation.

En cas d'absence du Stagiaire non justifiée par la force majeure (lors du premier séminaire ou en cours de formation), ce dernier s'expose à ce que son absence soit considérée comme une cessation anticipée à son initiative telle que décrite à l'article 10.3 supra.

L'absence du Stagiaire à un séminaire de formation n'ouvre droit à aucun remboursement. En cas d'absence, l'École s'engage à fournir les supports de cours, mais il ne relève pas de sa responsabilité de fournir les auto-évaluations ou notes éventuellement liés au séminaire écoulé.

Tout Stagiaire se présentant en formation avec plus de 15 minutes de retard non justifié pourra se voir refuser l'accès en cours.

K. Article 11 : Annulation

L'École se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'au jour même de la formation notamment en cas de force majeure. Dans ce cas, l'École s'engage à proposer au Stagiaire d'autres dates de formation en rattrapage de la formation annulée.

L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire du fait de l'annulation. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés à ce titre.

L. Article 12 : Protection et suppression des données personnelles (RGPD)

a. Protection des données personnelles

Les données personnelles communiquées à l'École par le Stagiaire à l'occasion de l'inscription font l'objet d'une protection en application de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Certaines données personnelles, recueillies par l'École, sur déclaration du Stagiaire, peuvent être communiquées aux membres de l'École à des fins d'organisation : numéro de téléphone, email, adresse postale, nom et prénom... En cochant la case à la fin de ce règlement intérieur, et en le paraphant, vous nous autorisez à utiliser vos données personnelles pour le bon déroulement de votre formation.

Vos données sont conservées durant votre année de formation. Jean-Marc Setier et Florian Sanciet, co-gérants et fondateurs de l'École du Dragon de Jade, sont seuls responsables de la collecte et du traitement des données personnelles.

L'École s'engage à respecter la vie privée et à ne pas vendre les données personnelles du Stagiaire à un tiers. Ces données sont stockées en papier uniquement (pas de stockage numérique), dans un local fermé à clef.

L'École se réserve néanmoins le droit d'effectuer des actions de prospection commerciale téléphonique pour proposer ses nouvelles formations, sauf à ce que le Stagiaire soit inscrit sur « Bloctel » (www.bloctel.gouv.fr – liste d'opposition au démarchage téléphonique, gratuite pour les consommateurs – [Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation – Article 9](#)). Tout Stagiaire inscrit sur « Bloctel » est tenu de le signaler à l'École lors de son inscription. Il s'engage à informer l'École de toute inscription à « Bloctel » en cours d'année scolaire.

L'École s'engage à respecter la vie privée du stagiaire et à ne faire, par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, aucune prospection commerciale téléphonique à partir du fichier Stagiaires de l'École.

b. Suppression des données personnelles

Selon les dispositions européennes du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) tout Stagiaire peut demander à l'École de supprimer ses données personnelles.

Le Stagiaire dispose à tout moment d'un droit de rectification ou d'opposition des données le concernant en contactant le secrétariat de l'École. Cette suppression ne peut être demandée qu'après l'arrêt anticipé ou la fin du cursus de formation.

Le processus de suppression étant irréversible et ne permettant plus d'accéder à quelque information que ce soit relative au Stagiaire ou à son cursus, le Stagiaire, lors d'une telle demande, s'engage à accéder à toutes les informations concernant son cursus avant suppression de ses données personnelles et à ne plus réclamer a posteriori quelque document que ce soit à l'École. La responsabilité de l'École ne saurait être engagée si une telle suppression des données d'un stagiaire cause ultérieurement un dommage à celui-ci.

Cette demande doit être transmise par LRAR à l'École à l'attention de Jean-Marc Setier, à l'adresse postale suivante :

Jean-Marc Setier - École du Dragon de Jade
31 Avenue de Nantes
La Séguinière
49300 Cholet

M. Article 13 : état d'urgence sanitaire ou autre

Dans l'intérêt de la santé publique, le Premier Ministre peut, par décret pris sur rapport du Ministre de la Santé, réglementer et modifier les conditions d'accès et d'exécution de la formation définies dans la présente convention.

Les Parties s'engagent à respecter, en tout point, tout protocole sanitaire, de confinement et d'étapes de déconfinement exigés par le gouvernement. L'École pourra, conformément aux instructions gouvernementales et selon le principe de précaution, refuser un Stagiaire en cours présentiel et/ou exiger de lui des résultats de test de dépistage virologique.

En cas de confinement, l'École a développé des solutions pour assurer la continuité pédagogique de la formation, comme par exemple la mise en place de tout ou partie de la formation à distance selon les principes de la FOAD.

Les modalités de réalisation de la formation sont donc facilitées, à distance, afin de permettre, autant que possible, la poursuite de la formation selon le calendrier initialement prévu. En revanche, si la session de formation est reportée ou si l'ensemble de la formation n'a pu être réalisée à distance, il pourra s'avérer nécessaire de repousser la fin de la formation et donc de prolonger la convention.

N. Article 14 : Droit applicable – litiges – réclamations – médiation

c. Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont soumises aux règles du droit français. Si l'une quelconque des clauses des conditions générales était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des présentes conditions générales ni de la formation concernée.

d. Contestation – réclamation

Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat de formation, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec accusé de réception décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 1 mois pour répondre par lettre recommandée avec accusé de réception.

e. Médiation

En cas de litige persistant, l'École étant adhérente à l'Union Française des Praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise, une des deux parties pourra demander l'arbitrage par l'UFPMTC.

UFPMTC
BP 60055
31802 SAINT GAUDENS CEDEX
info@ufpmtc.fr
+33.9.52.93.82.36

Conformément aux règles applicables à la médiation, avant toute demande de médiation, le dossier de réclamation doit être envoyé par écrit au secrétariat de l'École.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent. Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le Tribunal d'Instance d'Angers et la loi applicable est la loi française.

Vous pouvez obtenir le formulaire de rétractation en contactant l'administration de l'école au 06.89.03.21.42. ou par mail administration@ecole-du-dragon-de-jade.fr

En cochant cette case, j'autorise l'École du Dragon de Jade à utiliser mes données personnelles selon les conditions définies dans ce règlement intérieur, dont j'ai paraphé toutes les pages.